

LES ASSISES DE LA MOBILITÉ 2017

Le Premier Ministre Édouard Philippe, a donné le coup d'envoi des Assises de la mobilité le 19 septembre 2017.

Il est d'abord revenu sur la mission réussie de la LOTI (loi d'organisation des transports intérieurs) du 30 décembre 1982, avant d'évoquer l'avenir du transport français ainsi que les attentes et les besoins des citoyens à 20 ans en termes de mobilités. Il a pointé également les besoins quotidiens des français (réduire les temps de déplacement quotidien, renforcer l'égalité entre territoires ruraux et urbains, combiner les solutions de mobilité pour faciliter le voyage « porte à porte ») et les défis que la nation doit relever (sobriété carbone et émissions polluantes, attractivité économique, sincérité des financements possibles).

La ministre chargée des transports, Elisabeth Borne, a précisé qu'il y aura une concertation élargie autour de rencontres centrées sur six thèmes de réflexion : l'environnement, le numérique, les fractures sociales et territoriales, l'intermodalité, la sécurité et la sûreté, la gouvernance et le financement.

Une plate-forme en ligne entièrement dédiée aux Assises nationales de la mobilité est ouverte au public depuis le 19 septembre et ce pendant trois mois : <https://www.assisesdelamobilité.gouv.fr/>. Son objectif va être de permettre à tous de participer à la consultation autour des six grands thèmes des Assises.

En parallèle, pendant les Assises nationales de la mobilité, plusieurs ateliers sont mis en place :

- * des ateliers territoriaux sont organisés sous la forme d'une quinzaine de réunions publiques ouvertes à tous ; en Pays de la Loire, 5 propositions ont été faites et 2 ateliers ont été retenus, le Pays Fléchois (Sarthe) et le bassin de vie de Cholet (Maine et Loire) ;
- * des ateliers thématiques sur les 6 thèmes des Assises ;
- * des ateliers de l'innovation pour donner la parole à tous ceux qui développent des nouvelles solutions de mobilité.

Les Assises prévoient également la mise en place d'un Conseil d'orientation des infrastructures pour préparer une future loi de programmation et de financement des infrastructures.

Les premières orientations des Assises seront présentées aux autorités organisatrices des transports. Les travaux devront être terminés en décembre 2017.

La loi d'orientation des mobilités sera présentée au Parlement au premier semestre 2018.

Elle comportera une vision à moyen terme des infrastructures et une programmation, année par année, des projets et des financements de l'État sur une période de cinq ans.

Un comité d'orientation pérenne devra assurer le suivi des Assises.

pour en savoir plus [Les assises de la mobilité](#)

ASSISES NATIONALES DE LA MOBILITÉ
en 4 étapes
3 mois pour construire une nouvelle politique des mobilités

1 Lancement des Assises
19 septembre 2017

Ouverture de la plateforme de consultation publique sur la mobilité

2 Mise en place d'ateliers


Ateliers territoriaux	6 ateliers thématiques	Ateliers de l'innovation
Objectif Écouter les attentes de chacun à travers des réunions publiques	Objectif Débattre des mesures pour une nouvelle politique des mobilités	Objectif Accélérer l'innovation pour la révolution des mobilités
Participants L'ensemble des citoyens	Participants Les élus, les experts, les ONG, les entreprises et les salariés	Participants Les organismes publics, les collectivités, les entreprises et start-up de la mobilité

Conseil d'orientation des infrastructures
Objectif : planifier les investissements à réaliser
Participants : parlementaires, élus locaux et experts

3 Clôture des Assises, restitution
Décembre 2017

4 Loi d'orientation des mobilités
Présentation début 2018

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, SOCIALE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS



la réunion de
votre réseau « mobilité déplacements de la Mayenne »
qui se tient le
19 décembre prochain
à l'antenne du Conseil Régional à Laval.

Le programme est le suivant :

- * les assises de la mobilité,
- * le club TGV,
- * le pôle d'échange multimodal de la gare de Laval,
- * l'étude TER,
- * la compétence transport du Conseil régional
- * le devenir du réseau mobilité.